

Plaidoyer pour une naissance respectée en Polynésie française
Association bébé fenua
<http://bebefenua.est-la.info>

*Paula Meyer, doula certifiée CBI
Présidente de l'association Bébé Fenua¹*

L'association bébé fenua est née du constat, posé par plusieurs parents, du peu de choix possibles concernant la naissance de leur enfant ainsi que du manque d'attention, et parfois de respect, portés aux demandes des parents en Polynésie française.

Ces parents se sont donc réunis en association afin de faire entendre leurs voix et de travailler à des propositions sécuritaires d'alternatives à la naissance standardisée locale actuelle, afin de répondre aux choix de chacun. Ils souhaitent aussi réaffirmer la dimension fondatrice de la naissance dans une famille, naissance de l'enfant bien sûr mais naissance aussi des parents dans leur rôle d'accompagnateur responsable de cet enfant, ainsi que l'importance du respect des rites culturels polynésiens de la naissance. Le mot naissance ici ne signifie pas uniquement l'accouchement mais le processus par lequel les parents reconnaissent leur enfant et développent leur attachement à celui-ci ainsi que les processus sociaux et culturels liés à l'accueil d'un nouvel individu dans la communauté.

Nous pensons que les parents et leur(s) enfant(s) doivent être remis au centre du dispositif de soin lors du suivi de grossesse et de la naissance afin que ceux qui souhaitent investir cette naissance en toute responsabilité parentale puissent le faire et bien entendu sans que cela se fasse au détriment de la sécurité. Ainsi, il nous semble pertinent d'encourager les parents à l'autonomie et la responsabilisation et non à la dépendance vis-à-vis des diverses aides.

Plusieurs éléments nous paraissent nécessaires pour atteindre cette autonomie parentale.

Tout d'abord **une information claire**, loyale et scientifiquement à jour doit être disponible aux parents. Cette information, accessible, concerne le suivi de la grossesse et les tests associés, les actes de routine pratiqués dans les maternités locales et leurs alternatives ainsi que les « résultats » des maternités afin que les parents puissent la choisir sur la base d'éléments fondés. Cette information pourrait aussi s'intéresser à d'autres façons de donner naissance, non surmédicalisées, plus humaines et adaptées aux besoins particuliers des parents et tout aussi sécuritaires telles qu'en maison de naissance ou à domicile.

Ensuite, les parents doivent pouvoir énoncer et dialoguer avec les soignants de leur **projet de naissance**. Cela s'accompagne bien entendu d'un respect mutuel et de la reconnaissance des droits, devoirs et responsabilités de chacun et du développement d'une relation de confiance.

Enfin, **la diversification** de l'offre de soin devrait être réelle, afin de répondre aux demandes des parents mais aussi de gérer de façon plus rationnelle les moyens économiques, techniques et de personnel. Il est trop méconnu, par exemple, que les pays favorisant l'accouchement **à domicile ou en maison de naissance**, font des économies et arrivent en tête pour la qualité et la sécurité des naissances.

Une information claire et loyale

¹ mamanfenua@mail.pf

Nous sommes convaincus que de permettre aux parents et futurs parents de s'interroger sur leur rôle et sur les conséquences de leurs choix en matière de naissance ne peut que les responsabiliser et les amener vers des formes d'éducation bénéfiques à la famille. Or, afin d'effectuer des choix éclairés, une information fiable est nécessaire.

Cette information à jour, issue de la médecine fondée sur des faits prouvés (evidence based médecine) permettant un choix éclairé n'est pas disponible aux parents à l'heure actuelle en Polynésie. Une telle information repose sur des études randomisées, éliminant ou diminuant au maximum les divers biais et non sur des habitudes protocolaires ou des enseignements dépassés. Nous pensons que les parents sont aptes à s'informer, analyser cette information et sont les mieux placés pour effectuer les choix concernant la naissance de leur enfant, en fonction de leur culture, histoire personnelle et projet de vie.

Tout le monde (parents, soignants, pouvoirs publics, société en général...) souhaite que les soins effectués lors d'une naissance soient appropriés et bénéfiques à l'enfant et à la mère. Il semble donc logique d'examiner de près ces soins, d'en analyser scrupuleusement les bénéfices et les risques et de déterminer si, dans le cas particulier de tels parents, les bénéfices du soin sont supérieurs aux risques qu'il entraîne.

Le rôle des professionnels de santé est donc primordial dans la proposition, les indications, et l'explication des divers soins et de leurs conséquences, et de même, le rôle des parents est irremplaçable dans la prise de décision finale concernant leur propre santé et celle de leur enfant.

Des centres documentaires et banques d'information centralisant les diverses études et proposant des revues bibliographiques existent, notamment en langue anglaise, mais en français aussi². Des guides de bonnes pratiques sont publiés notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé³ ou à titre d'exemple « A Guide to Effective Care in Pregnancy and Childbirth » aux Editions Owford⁴ et la Haute Autorité de la Santé publie régulièrement des recommandations professionnelles et des évaluations pratiques professionnelles.

Cependant cette information n'est pas relayée par les pouvoirs publics et les professionnels de santé afin d'être mise à disposition des parents et futurs parents. **L'association bébé fenua lance donc un appel aux pouvoirs publics locaux et aux professionnels, principalement sages-femmes, médecins et puéricultrices, afin que nous élaborions ensemble des fiches d'information à destination des parents par thème⁵, de contenu accessible, tenant compte des dernières connaissances médicales (factuelles) et bénéficiant d'une large distribution locale.**

Rappelons que lors des états généraux de la naissance tenus en mars 2006, une des conclusions préconisait « la création de brochures d'information sur le suivi des grossesses, la naissance et les droits et obligations de la femme enceinte ».

Il était aussi indiqué le désir de retrouver le caractère sacré de la culture polynésienne à travers les rites liés à la naissance traduisant le fort besoin de façonner la naissance selon rites et symboliques culturels.

² Par exemple Alliance Francophone pour l'Accouchement Respecté (AFAR) <http://afar.naissance.asso.fr/>

³ Soins liés à la grossesse, à l'accouchement et à la période néonatale: Guide de pratiques essentielles 2005 <http://www.who.int/reproductive-health/publications/pcpnc/fr/index.html> ou la bibliothèque de santé génésique de l'OMS <http://www.rhlibrary.com/BSG/commentaries.asp>

⁴ A Guide to Effective Care in Pregnancy and Childbirth <http://www.childbirthconnection.org/article.asp?ClickedLink=194&ck=10218&area=2>

⁵ Nous proposons en [annexe n°1](#) une liste de thèmes pour les fiches à l'attention des femmes enceintes

Par ailleurs, l'association bébé fenua souhaite encourager vivement les maternités de Polynésie à **participer au réseau de l'audiopog**⁶. AUDIPOG est une association de professionnels de la naissance oeuvrant pour le développement d'un système d'information en périnatalité dans l'objectif de surveiller la santé périnatale en France en continu et d'évaluer les pratiques médicales. Le réseau sentinelle AUDIPOG est donc un réseau de professionnels de la naissance volontaires, mobilisés par la surveillance de la santé périnatale et l'évaluation des pratiques en périnatalité et mettant en commun, chaque année, les données individuelles de leurs patientes ayant accouché dans leur maternité, pendant une période donnée. Ce réseau bénéficie du soutien de la Direction Générale de la Santé et de l'appui du Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français (CNGOF).

Nous pensons que la Polynésie a tout à gagner à participer à ce réseau afin d'auto évaluer ses pratiques et performances périnatales et d'adopter des pratiques qui amélioreraient encore les résultats. Et contrairement aux idées reçues, cela permettrait probablement de démontrer que le plus sécuritaire en santé périnatale ne réside pas nécessairement dans l'interventionnisme.

L'association bébé fenua souhaite que les résultats globaux des maternités de Polynésie soient disponibles au public, éventuellement sur demande, afin que les parents puissent choisir leur maternité sur la base d'éléments fondés.

Un projet de naissance, ou personnalisation des soins, partagé en confiance

La naissance d'un enfant est un jour exceptionnel de la vie de la famille. Les parents y pensent beaucoup, parfois dès le début de la grossesse et certains ont des souhaits particuliers sur cet événement. Pouvoir vivre cette naissance telle qu'ils le souhaitent assure aux parents une formidable stimulation de la relation à leur enfant, renforçant leur sentiment de compétence parentale dès le départ de leur vie avec cet enfant.

Le projet de naissance est l'ensemble des souhaits et des choix que font les (futurs) parents, à propos de cette naissance. Chaque projet est donc unique, il précise les personnes qui seront présentes, les soins, les lieux, les souhaits si tout ne se passe pas au mieux...

Il est normal et sain que les parents souhaitent façonner cette naissance à leur image, certains souhaiteront en être tout à fait responsables, d'autres préféreront plutôt être pris en charge, avec toutes les nuances possibles.

Il est important que les parents discutent de leurs souhaits avec les sages-femmes et les médecins qui s'occuperont d'eux ce jour là, et consignent éventuellement leurs souhaits dans un document qui sera accessible à tous les membres de l'équipe médicale de cette naissance⁷.

Les projets de naissance sont une pratique qui existe depuis de longues années dans certains pays (en Angleterre depuis 1993, au Canada, en Belgique, aux Etats-Unis...), elle commence à se répandre en France et en Polynésie. Au départ, les projets de naissance ont été proposés spontanément par des parents puis ils sont apparus explicitement dans les conclusions de la mission périnatalité remise en septembre 2002 au Ministre de la santé par MM. Bréart, Puech et Rozé⁸. La proposition des projets de naissance a été retenue par le Plan périnatalité 2005-2007 « humanité, proximité, sécurité, qualité »⁹. Par ailleurs, l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES) a publié

⁶ site de l'AUDIPOG <http://audiopog.inserm.fr/accueil.php>

⁷ Un projet de naissance qu'est-ce que c'est ? <http://chez.mana.pf/~baylet.paula//naissance.htm>

⁸ Vingt propositions pour une politique périnatale http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/20_propositions/sommaire.htm

⁹ PLAN « périnatalité » 2005-2007 Humanité, proximité, sécurité, qualité <http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/perinatalite04/planperinat.pdf>

dans sa collection « Recommandation pour la pratique clinique » des recommandations professionnelles¹⁰ accompagnant les mesures du plan périnatalité 2005-2007 en proposant aux professionnels de santé impliqués en périnatalité une démarche qui vise notamment à préparer les couples à la naissance et à l'accueil de leur enfant au moyen de séances éducatives adaptées.

Le projet de naissance contient donc les éléments qui sont importants aux parents pour que la naissance se déroule de la façon la plus proche de leurs choix mais il est aussi un outil de communication avec le personnel médical. Les parents doivent pouvoir énoncer et dialoguer avec les soignants de leur projet de naissance. Cela s'accompagne bien entendu d'un respect mutuel et de la reconnaissance des droits, devoirs et responsabilités de chacun et du développement d'une relation de confiance.

Pour éviter les écueils, il est nécessaire que les parents dialoguent sereinement et posent toutes les questions qui leurs sont nécessaires pour comprendre les commentaires qui leurs sont formulés et trouver, si nécessaire, les meilleures adaptations possibles.

Du côté des professionnels, il est heureusement très rarement reporté ici, que le projet de naissance en lui-même soit refusé. Un rejet sans explication serait peu acceptable à la fois humainement, déontologiquement et légalement. Lorsqu'une femme ou un couple vient parler de ses souhaits concernant un évènement aussi important que la naissance prochaine de leur enfant il est humainement important pour eux d'être entendus, et respectés dans leurs particularités.

Légalement, le consentement éclairé du patient doit toujours être recherché (article L1111-4 du code de santé publique, applicable en Polynésie) et le projet de naissance constitue l'expression de ce consentement éclairé. Le médecin peut cependant refuser d'accompagner les parents compte tenu des demandes qu'ils formulent, il doit dans ce cas les adresser à un confrère.

Cependant, **l'intérêt du projet de naissance réside dans le dialogue** et l'explicitation des arguments de chacun avant le jour de la naissance. Pourquoi tel point est-il refusé ? Les bénéfices de tel soin sont-ils nettement supérieurs aux risques de celui-ci ? S'agit-il d'une remise en cause de l'organisation d'un soin ? S'agit-il d'une habitude ? Quelles sont les autres alternatives ? Est-il possible aux parents de prendre l'entière responsabilité de telle demande et de signer une décharge ?

Il est important que les parents prennent en compte et comprennent le bousculement de certaines habitudes ou organisations que leur demande suscite. Une bonne question peut être de demander quelles sont les adaptations nécessaires pour qu'un certain point puisse être satisfait.

En résumé, le projet de naissance est une question de confiance, confiance des parents en leur soignant, qui les accompagnera médicalement au mieux de ses possibilités, et confiance du soignant en la capacité de la mère à mettre son enfant au monde et la capacité des parents à faire les meilleurs choix pour ce qui concerne leur famille.

L'association bébé fenua propose aux maternités locales de participer aux conseils de gestion des établissements, en tant que représentant des usagers, et de débattre notamment des meilleures solutions concernant les propositions de projets de naissance.

Rappelons que dans les conclusions des états généraux de la naissance en mars 2006, une des conclusions était : *La notion de « projet de naissance » fait déjà son chemin, il faut travailler à sa mise en place, pour un bien-être de la naissance.* Ces états généraux ont aussi permis l'expression de

¹⁰ Préparation naissance parentalité - Recommandations ANAES, http://www.has-sante.fr/portail/types/FileDocument/doXiti.jsp?id=c_269939

demandes telles que *la mise en place de « fare airaa upu » ou maison de la connaissance, la revalorisation des personnes ressources telles que les « vahine fafanau » et leur savoir traditionnel* ainsi que le *développement de l'accompagnement des femmes enceintes*.

Une diversification de l'offre de soin

A l'heure actuelle, il n'existe pas de diversification de l'offre de soin. Les femmes qui ne souhaitent pas accoucher en maternité subissent toutes sortes de pression pouvant aller jusqu'à la reconduite manu militari de la femme à l'avion pour l'emmener accoucher à l'hôpital (il s'agit souvent de la première fois que la jeune femme quitte son île et sa famille pour aller dans une île où se trouve un hôpital, on peut donc aisément comprendre le traumatisme de cette solution). De nombreuses femmes et hommes se sont exprimés lors des états généraux de la naissance (en mars 2006) sur leur souhait de voir naître leurs enfants dans leur île compte tenu du besoin de cohésion familiale, de l'importance culturelle du lieu de naissance et des diverses pratiques et rites associés (le pu fenua est un ancrage culturel fort en Polynésie). Une personne dans l'assistance a d'ailleurs très clairement exprimé cela : « naître dans son île garde le lien entre l'enfant et sa communauté », une autre a complété « la rupture familiale imposée, en obligeant les femmes enceintes des îles à accoucher à Papeete, implique nécessairement une rupture des transmissions des savoirs ».

La demande de création de maison de naissance dans chaque archipel a donc été explicitement énoncée et la réponse relative à la sécurité devrait être plus finement étudiée à la lumière des exemples hollandais, allemands, canadiens et australiens qui présentent des résultats en matière de sécurité maternelle et infantile meilleure que celle des hôpitaux français.

Par ailleurs, une évaluation des coûts de création de développement d'une filière de maisons de naissance a été réalisée par le CIANE indiquant qu'une économie d'environ 30% pour la collectivité serait possible¹¹ grâce au développement de ces maisons de naissance permettant moins d'interventions pour une meilleure qualité humaine d'accompagnement et plus grande satisfaction des couples qui font appel à cette formule, ce qui est, rappelons-le, une priorité du Plan Périnatalité : « plus de proximité, plus d'humanité ... ».

L'association bébé fenua souhaite aussi qu'il soit plus aisé, pour les parents qui le souhaitent, de donner naissance à leur enfant à leur domicile du moins dans les îles pour lesquelles un transfert sur une maternité est possible. En effet, des études très précises sur le sujet indiquent que la sécurité d'une naissance à domicile, en présence d'un professionnel de santé, est aussi sécuritaire (pour un premier enfant) sinon plus (pour les enfants suivants) qu'une naissance en maternité (pour des grossesses à faible et moyen risque).

Il donc temps que la peur, non fondée, d'insécurité d'une naissance accompagnée médicalement à domicile soit dissipée !

D'un point de vu organisationnel, il semble aussi logique, de permettre l'accès à des soins spécifiques, pour les femmes présentant une grossesse pathologique ou à haut risque, dispensés par des gynécologues obstétriciens dans les maternités.

Les femmes dont la grossesse se déroule normalement (faible ou moyen risque) bénéficieraient d'être suivies par des sages-femmes pouvant les accompagner en maison de naissance ou à leur domicile selon leur choix (voir en maternité si tel est leur désir).

A l'heure actuelle, seule la maternité de Moorea, gérée par des sages-femmes, comme dans une maison de naissance, représente une alternative à une naissance surmédicalisée.

¹¹ Modélisation des coûts de fonctionnement d'une Maison de Naissance
<http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/0/25/46/25/mdn/forfait-agn-mdn.pdf>

L'association bébé fenua souhaite d'ailleurs que lui soit communiqués les résultats de cette maternité (épisiotomies, naissances assistées (forceps, ventouses), transferts (pour césarienne ou autre) etc.) comparés aux autres maternités de polynésie.

L'association bébé fenua demande donc, ainsi que cela a été formulé lors des états généraux, que les projets de maison de naissance sur Tubuai (Australes), Makemo et Hao (Tuamotu) soient réalisés afin d'offrir aux parent une réelle alternative aux hôpitaux.

Notons aussi que dans le cadre de l'amélioration des soins périnataux, l'accompagnement affectif des familles par une personne formée à l'accompagnement avant, pendant et après la naissance présente de grands bénéfices pour la mère, l'enfant et leur attachement sur le court, moyen et long terme. **Aussi, l'association bébé fenua souhaite permettre plus facilement l'accompagnement affectif des familles lors de la grossesse, naissance et les premiers mois par des doula¹² ou accompagnatrices à la naissance.**

Espérons que les demandes, et parfois les cris de détresse, exprimés lors des états généraux de la naissance seront suivis d'actions en faveurs du respect de la naissance en Polynésie, dans la sécurité et la personnalisation des soins.

Remerciements :

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de rédiger cet article, les membres de l'association bébé fenua, les assidus des listes de l'AFAR, du CIANE, de Re-Co-Naissance, d'Accompagner la maternité, et le docteur Paul Cesbron qui a pris la peine de venir nous voir jusqu'ici !

Je remercie aussi tous les parents qui m'invitent à les accompagner dans la naissance de leur enfant.

¹² « La doula est une femme aux cotés de la femme enceinte et de ceux qui l'entourent, elle est à l'écoute de ses désirs, ses besoins et la suit dans ses choix. Elle propose un accompagnement dans la continuité, une relation de confiance, de complicité et d'intimité de femme à femme ». Association doula de France <http://www.doulas.info/index.php>

Annexe 1

Proposition d'une liste de fiches à l'attention des femmes enceintes à rédiger à partir des dernières études et recommandations, pour permettre un choix éclairé (en français et en tahitien)

- Ecoute des battements de coeur de votre bébé
- Les échographies
- Alcool et grossesse
- Tabac et grossesse
- Mobilité durant l'accouchement
- La péridurale
- Soulagement de la douleur sans péridurale
- Nourrir votre enfant : sein ou biberon
- Est-ce que mon bébé va bien : les tests durant la grossesse
- Votre bébé est-il en siège ?
- Où accoucherez-vous ?
- L'accompagnement durant la naissance
- Lorsque votre terme est dépassé
- Bien manger pour vous et votre enfant
- Prendre soin de vous et être en forme
- Comment votre bébé naîtra-t-il ?
- Césarienne et naissances suivantes
- La vitamine K pour votre bébé
- Les femmes enceintes qui sont rhésus négatif
- Changement d'humeur après la naissance